



Information aux parents et à la communauté scolaire

Un(des) cas de gale a(ont) été signalé(s) au sein de l'école où est scolarisé votre enfant.

L'(Les) élève(s) a(ont) été traité(s) et bénéficie(nt) d'une prise en charge médicale adaptée.

La gale est une maladie fréquente et **bénigne** qui peut toucher tout le monde. C'est une affection cutanée due à l'infestation de la peau par un parasite appelé « *Sarcoptes scabiei hominis* ».

Le réservoir de ce parasite est l'homme malade.

La contamination se fait par un contact direct et prolongé, peau contre peau. La contagiosité reste cependant relativement faible. En aucun cas, le matériel scolaire (cahiers, stylos,...) ne peut transmettre le parasite.

La gale se traduit par des démangeaisons intenses, à recrudescence nocturne. Elles prédominent entre les doigts, au niveau des plis, comme celui du coude.

Si un enfant est atteint de la gale, il y a éviction scolaire, qui peut aller jusqu'à 3 jours après le début du traitement médical (**certificat médical exigé**).

Afin d'éviter tout risque d'épidémie, en cas de démangeaison de votre enfant, je vous demande de bien vouloir consulter rapidement votre médecin traitant, et de m'informer si le diagnostic de gale était confirmé.